

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES
PAR DIFFERENTS INSTITUTIONS, ENTREPRISES, SOCIETES, AGENCES ET OFFICES
D'ETAT DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017
(Financement PAGIPG)

**RAPPORT D'AUDIT DU CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET DE RECHERCHE DES
TRAVAUX PUBLICS (CNERTP)**

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	05/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°
3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Quartier Kegué –
06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsar.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMO du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	9
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	10
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées	10
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	10
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	10
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	10
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	10
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	11
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	12
7.1.	Examen des relevés des dépenses.....	12
7.2.	Appréciation du niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM)	12
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	12
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	12
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	13
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics	16
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	17
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	18
IX.	ANNEXES	19

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 3), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit du Centre National d'Essais et de Recherche des Travaux Publics (CNERTP).

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'autorité contractante visitée (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport, intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière
- vii. Analyse de la performance des AC

viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public du Centre National d'Essais et de Recherche des Travaux Publics (CNERTP) au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017.

Aucun marché n'a été passé au titre de la gestion budgétaire 2016

NB : Le marché de fourniture relatif à l'acquisition et installation d'un groupe électrogène de 100 KVA n'est pas allé au terme pour faute d'approbation du contrat. Parce que lors de l'approbation du projet de contrat, il a été constaté que les dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, notamment celles de l'annexe A, 4^{ème} tiret qui rend éliminatoire la non fourniture d'une attestation IFU (en original ou en photocopie légalisés dans l'offre originale), n'ont pas été respectées. Au regard de ce qui précède le Président du conseil d'Administration réserve son visa d'approbation sur le projet de contrat pour avis motivé, ce marché n'a pas fait l'objet de recours.

N° d'ordre	Eléments	Volume	Valeur
1	Marchés de la population mère	1	49 560 000
2	Marchés audités	1	49 560 000
%		100%	100%

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Centre National d'Essais et de Recherche des Travaux Publics (CNERTP) d'un **(01) marché pour une valeur de quarante-neuf millions cinq cent soixante mille (49.560.000) FCFA** sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part la conclusion ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	1	1	0	0	0
Total général		1	1	0	0	0
%		100%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Favorable

Compte tenu de la conclusion ci-dessus mentionnée, nous estimons que la procédure a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin et ses décrets d'application.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants du Centre National d'Essais et de Recherche des Travaux Publics (CNERTP) conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures et de l'exécution effective des contrats passés par le CNERTP, nous avons retenu la population primaire des marchés communiqués par l'AC et ensuite complété par les marchés ne faisant pas partie de la liste de l'AC et communiqués par la DNCMP afin d'avoir la population totale. A cet effectif total, s'ajoute éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
A00	49 560 000	1	49 560 000	1	100%	100%
Total général	49 560 000	1	49 560 000	1	100%	100%

Commentaire :

La population primaire est composée d'un (01) marché passé par la procédure d'appel d'offres ouvert tout comme l'échantillon. Compte tenu du volume peu significatif des marchés à auditer, le consultant a procédé à un contrôle de l'ensemble des marchés passés par l'Autorité Contractante et communiqués aux auditeurs.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Fournitures	49 560 000	1	49 560 000	1	100%	100%
Total général	49 560 000	1	49 560 000	1	100%	100%

Commentaire :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, que la population mère est composée d'un (01) marché de fourniture tout comme l'échantillon.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

N° d'ordre	Référence du marché	Objet du marché	Titulaire	Mode de passation	Type de marché	Montant (F CFA HT)
1	N°003/CNERTP/CCMP-PRMP/S-PRMP du 27/07/2018	Fourniture de deux (02) Véhicule 4*4 Pick-up double cabine au profit du CNERTP	LES BAGNOLES MOTORS SA	AOO	Fournitures	49 560 000
TOTAL						49 560 000

Commentaire :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, que le marché échantillonné a été communiqué aux auditeurs. Il a été passé au terme d'une (01) procédure comme la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	1	1
Total général		1	1

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	KO		OK	OK	OK	Indisponibilité du rapport de la PRMP
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	OK					RAS
7		C7	KO	KO	KO	KO	KO	Insatisfaisant
8		C8	OK					RAS
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (Décisions)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de **100 %**

Ce taux, pour la gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble de la procédure d'appel d'offres ouvert (Voir en annexe 2 les fiches d'exhaustivités).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Le plan de passation des marchés a été élaboré par la PRMP du Centre National d'Essais et de Recherche des Travaux Publics (CNERTP). Le PPM est conforme au modèle type de l'ARMP.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation du marché. Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé pour le seuil marché audité s'évalue à 135 jours. Ce délai est conforme par rapport au délai de validité des offres qui est de 90 jours. L'autorité Contractante peut à titre exceptionnel, quand les conditions l'exigent demander aux soumissionnaires, la prolongation du délai de validité de leurs offres, ce délai ne peut excéder quarante-cinq (45) jours. (Article 91, alinéa 9 et 10 du Code des marchés publics de 2009).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 3

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du répertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèce, aucun marché n'a été passé par la procédure d'entente directe et par la demande de cotation.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

AOON N°004/CNERTP/PRMP-CCMP/S-PRMP du 01/03/2018

1. Marché N°003/CNERTP/CCMP-PRMP/S-PRMP du 27/07/2018, relatif à la fourniture de deux (02) véhicules pick-up double cabines au profit de la CNERTP, attribué à LES BAGNOLES MORTOS SA, approuvé le 27/07/2018 pour un montant TTC de 49.560.000 FCFA, source de financement : Budget Autonome.

Les pièces manquantes :

- Aucune pièce

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au plan de passation des marchés de 2017,
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation contenus dans le DAO.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- L'auditeur n'a pas fait de commentaire à ce niveau.

Conclusion : La procédure ayant aboutie à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

Tableaux statistique des opinions données sur les procédures d'appel d'offres ouvert

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinions
				1
1	N°003/CNERTP/CCMP-PRMP/S-PRMP du 27/07/2018	Fourniture de deux (02) Véhicule 4*4 Pick-up double cabines au profit du CNERTP	49 560 000	X
TOTAL			49 560 000	49 560 000

Légende :

1 Procédure régulière

De façon synthétique, les constats sur chaque marché passé en revue se résument comme suit :

N° d'ordre	N° et intitulé du marché	Constats sur les non-conformités		
		Appréciation de la qualité des DAO	Appréciation de la pertinence des avis de conformité et de non objection des organes de contrôle	Appréciation de la transparence au niveau de l'évaluation des offres et de la publication
1	Fourniture de deux (02) Véhicule 4*4 Pick-up double cabines au profit du CNERTP	RAS	RAS	RAS

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto-saisines connus par l'Autorité de

Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre de la gestion budgétaire 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'Autorité Contractante (AC). Nous n'avons pas non plus décelé des recours exercés au niveau de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

7.1. Examen des relevés des dépenses

N° d'ordre	Réf Marché	Libellés	Délai d'exécution (en jours)	Date d'ordre de service/ remise de site	Réception provisoire	Retard (en jours)	Montant du marché	Montant total mandaté	Taux d'exécution financière	Garantie de bonne exécution	Observation
1	003/CNERTP/CCM P/PRMP du 27/07/18	Fourniture de 02 véhicules PICK-UP doubles cabines au profit du CNERTP	60	31/10/2018	08/02/2019	40	49 560 000	42 600 000	86%	2 100 000	Aucune preuve d'application des pénalités de retard

7.2. Appréciation du niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Le rapport d'activité de la PRMP n'a pas été communiqué aux auditeurs afin qu'ils puissent apprécier le niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
------------------------------------	----------------------------------	--------------------------

Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,86		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,86%.

Nous pouvons noter une mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics et que le Centre National d'Essais et de Recherche des Travaux Publics (CNERTP) ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCM P
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCM P
4	Avis de publicité	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE_ REVUE DE CONFORMITE (A)					0,00%		
TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)					100%		
TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)					0,00%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 0%.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance **élevée** et que le Centre National d'Essais et de Recherche des Travaux Publics (CNERTP) ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de l'exécution financière se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c)=(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et P.I. et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	1	1	1	100%	Délai de livraison non respecté	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				25,00%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 25 %.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance satisfaisante et l'Autorité Contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

IX. ANNEXES**ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP)	AGBEDE Fleur Edwige Cécile	PRMP
2		AZONHIN A. Tatiana	Assistante PRMP
3		KOTY Atzel	Chef CCMP

ANNEXE 2 : Procédure d'appel d'offres ouvert

		DAO	Réception & ouverture des offres					Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5			Total requis	Total	%	% global
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Acquisition de deux (02) Véhicule 4*4 Pick-up double cabine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	1	1	1	15	15	100%	100%
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas																					

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures d'appels d'offres ouvert (AOO)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. DAO

- a. Avis d'appel d'offres publié
- b. Dossier d'Appel d'Offres validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe n°3 : Détermination du délai moyen de passation

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total	Observations
	Intitulés du marché						
1	Fourniture de deux (02) Véhicule 4*4 Pick-up double cabine au profit du CNERTP	85	10	125	1	221	Délai de passation long
Délai global						221	
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						135	
Volume de marchés concernés (pertinents)						1	
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						135	

- **Annexe n°4 : PV de restitution**

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES
MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'autorité contractante : Centre National d'Essais et de Recherches en Travaux Publics (CNERTP)

Date de tenue de la séance de restitution : 07 novembre 2019

Heure de démarrage : 11h 45 mn

Heure de fin : 13h 45 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf liste de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées au cours de la restitution

- Le plan annuel de passation des marchés au titre de l'année 2017 ;
- L'avis d'appel d'offres ouvert national relative à la fourniture de deux (2) véhicules pick-up double cabine au profit du CNERTP en date du 18 décembre 2017 ;
- La relance de l'avis d'appel d'offres ouvert national relative à la fourniture de deux (2) véhicules pick-up double cabine au profit du CNERTP ;
- Décision 2017 N°26/CNERTP/DG/DAF du 11 août 2017 portant attributions, composition et fonctionnement de la CCMP du CNERTP
- Décision 2017 N°027/CNERTP/DG/DAF du 11 août 2017 portant création attributions composition et fonctionnement de la CPMP du CNERTP
- Décision 2017 N°029/CNERTP/DG/DAF du 16/août 2017 portant désignation et nomination des membres de la CPMP du CNERTP ;
- Décision 2017 N°028/CNERTP/DG/DAF du 16/août 2017, portant nomination du chef de la CCMP du CNERTP par intérim ;
- Décision 2017 N°031/CNERTP/DG/CCMP-DAF/SRH du 13 septembre 2017, portant nomination d'un membre de la CCMP du CNERTP ;
- Demande de prorogation de délai de validité des offres relative à la fourniture de deux (2) véhicules pick-up double cabine au profit du CNERTP.
- Décision 2017 N°030/CNERTP/DG/DAF/SRH du 13 septembre 2017 portant nomination des cadres composant le secrétariat de la PRMP du CNERTP

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Aucune pièce

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante

Organes	Actes
PRMP	DG du CNERTP
Secrétariat PRMP	Décision 2017 N°030/CNERTP/DG/DAF/SRH du 13 septembre 2017 portant nomination des cadres composant le secrétariat de la PRMP du CNERTP
CPMP	Décision 2017 N°029/CNERTP/DG/DAF du 16 août 2017 portant désignation et nomination des membres de la CPMP du CNERTP
CCMP	Décision 2017 N°028/CNERTP/DG/DAF du 16 août 2017, portant nomination du chef de la CCMP du CNERTP par intérim ; Décision 2017 N°031/CNERTP/DG/CCMP-DAF/SRH du 13 septembre 2017, portant nomination d'un membre de la CCMP du CNERTP

Constat 2 : Faiblesse

Aucune faiblesse n'a été relevée

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Centre National d'Essais et de Recherche des Travaux Publics (CNERTP) au titre de la gestion budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	1	0	1	0	0
Total général		1	0	1	0	0
%		100%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul
IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

Au regard de la conclusion, la PRMP et son équipe ont apporté diverses clarifications qui pourraient modifier l'opinion de l'auditeur.

3.3. Sur les plaintes

L'autorité contractante affirme n'avoir reçu aucune plainte aux titres des gestions budgétaires 2016 et 2017.

3.4. Sur l'exécution financière

Un courrier sera envoyé au DAF à cet effet pour demander les pièces nécessaires à l'audit financier.

Enfin, des échanges entre le cabinet, la PRMP, ont eu lieu notamment sur le mode de fonctionnement des organes, de contrôle et sur les procédures de passation.

La séance a été levée à 13 h 45 mn

Fait à Cotonou, le 07 novembre 2019

Pour Bec Sarl


PRINCE-ADANGNITONON
Narcis



Pour l'Autorité Contractante


AGBEDE Edwige
PRMP / CNERTP



BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

AU CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET DE RECHERCHES DES TRAVAUX PUBLICS (CNERTP)

Cotonou, le 07 / 11 / 2019

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	AKPADJI Alaine Hermione	Auditeur BEC sarl	65 10 39 71 bec - scp@yahoo.fr	
2	PRINCE-ADANGNITONIN Flavus	Auditeur BEC sarl	65 10 39 71 bec - scp@yahoo.fr	
3	AGBEDE Edwige	PRNP / CNERTP	95 28 00 27 flernas6@yahoo.fr	
4	KOTY Atzè	year (CNERTP)	94 22 28 58 - 97 21 58 80 atzel.koty@yaho.fr	
5	LALEYE DS Gérard	Ex Assistant / PRNP du CNERTP	94 09 66 55 laleyegea@gmail.com	
6				
7				

Annexe N°5 : Divers courriers



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° ONECCA-Bénin: 032-5E N° ONECCA-Togo: 021-09.Az
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 29 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Centre National d'Essais et de
Recherche des Travaux Publics (CNERTP)

Att. : Points focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 152/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017. **Prise de contact et
démarrage de la mission** *contact puis mission demandée*

Madame/Monsieur,

Faisant suite à nos précédentes correspondances, nous venons par la présente vous
informer que la mission démarrera sur le terrain le lundi 3 Juin 2019 pour une durée de
deux (02) mois.

En conséquence, nous prions les points focaux de ladite mission à prendre toutes les
dispositions nécessaires afin que la documentation requise soit diligemment
communiquée à l'équipe d'auditeurs.

Par ailleurs, vous voudriez bien prendre contact (21 30 54 22/65 10 39 71 ;
bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com) avec la mission d'audit afin de retenir au besoin
et de commun accord les dates de passage.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

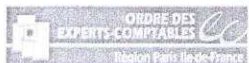
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

Reçu le 03/06/19
MR LALEYE
94 096695

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM BB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12 ; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Reçu ce 29/03/2019

[Signature]

*Moïse VINAVE
66 01 26 90*

Cotonou, le 27 mars 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Centre National d'Essais et de
Recherches des Travaux Publics (CNERTP)

Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 108/03/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différentes autorités contractantes du Bénin au titre des gestions budgétaires
2016 et 2017 (lot 3) _ **Demande de base de données des Marchés Publics
(2016 & 2017) et état des plaintes**

Madame/Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre cabinet a été déclaré titulaire du marché
N° 067/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/19 relatif à la mission mieux renseignée en objet.

A ce titre, et en prélude au démarrage de ladite mission, nous vous prions de bien vouloir
nous communiquer la liste de tous les marchés passés par votre structure ainsi que l'état
des plaintes reçues des soumissionnaires et/ou candidats au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017, de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou par
courriel (bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com / mensexpert@yahoo.fr).

Nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste soit
communiquée à l'équipe d'audit au plus tard le **jeudi 4 avril 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

[Signature]
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint-Lyé (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12 - N° de TVA intracommunautaire : TVA



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09. A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 15 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Centre National d'Essais et de
Recherches des Travaux Publics (CNERTP)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 69/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit, collecte
des pièces** *pièces reçues par courriel*

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **22 mai 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative des
documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



PJ : Echantillon d'audit des marchés
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email: bec-sp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COF N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email: bec-sp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°03035962001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES); N°SIRET : 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191



International
Federation
of Accountants



ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Paris Ile-de-France



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 18 novembre 2019

Au

Directeur Administratif et Financier du Centre
National d'Essais et de Recherches des
Travaux Publics (CNERTP)

Att. : Point focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019
N/Réf: 32/11/SM/FA/BEC/BEN/19

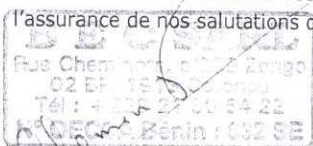
Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017_ **Transmission**
d'échantillon d'audit financier et collecte des pièces de règlements

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés devant faire l'objet d'audit
d'exécution financière.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions que
vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **19 novembre 2019**. Vous trouverez en annexe la liste
indicative des documents et pièces à mobiliser pour la phase d'audit financier.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.



Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



PJ : Echantillon d'audit financier
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 320080056518
Siège Immeuble BEC C/259 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email: bev_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin: BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME - 06
BP 60535 Lomé
Email: bev_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 62 18 -
ORABANK Togo: TG116 01001 Compte N°03035962001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) ; N°SIRET: 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Etudes, de Projets, de Contrats et de Coopération aux Comptes N° BEC/Bénin/1954/SE N° CNERTP/Agg 001-09-Pg
Centre de Coopération pour l'Intégration des Travaux Publics et de l'Infrastructure

Cotonou, le 26 septembre 2019

Reçu le 27/09/19
/Fam
Tatiana AZONMIN
AP/PRDP CNERTP

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Centre National d'Essais et de
Recherches des Travaux Publics (CNERTP)

Att : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: S4/09/SM/FA/BEC/SEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 - Point sur la collecte
des pièces

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente, le point sur la collecte des pièces relatives aux marchés
échantillonnés (en annexe la liste des pièces manquantes par marché).

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurons gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que les pièces manquantes soient communiquées à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le 04 octobre 2019.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.



P1 : Liste des pièces manquantes

BENIN - BUREAU D'ETUDES, DE PROJETS, DE CONTRATS ET DE COOPERATION AUX COMPTES
N° BEC/Bénin/1954/SE N° CNERTP/Agg 001-09-Pg
Centre de Coopération pour l'Intégration des Travaux Publics et de l'Infrastructure
Email: bec@cnertp.bj Tél: 022 22 11 11 - 22 11 11
Généraliste Bénin: 01 22 22 22 22 N° 0004222222

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Ministre de l'Economie et des Finances
N° 0004222222
Email: meef@benin.gov.bj Tél: 022 22 11 11 - 22 11 11
Généraliste Bénin: 01 22 22 22 22 N° 0004222222

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME
Ministre des Travaux Publics et de l'Urbanisme
N° 0004222222
Email: mtu@benin.gov.bj Tél: 022 22 11 11 - 22 11 11
Généraliste Bénin: 01 22 22 22 22 N° 0004222222